

Par dépôt électronique¹ seulement

Le 1^{er} août 2024

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Jean-Olivier Tremblay, avocat
Directeur – Affaires juridiques
Activités réglementées, litiges et conformité

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

OBJET : Demande de fixation des tarifs et des conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (années 2023, 2024 et 2025) et de distribution d'électricité (année 2025-2026)
Votre dossier : R-4270-2024

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport (« Transporteur ») et de distribution d'électricité (« Distributeur ») dépose auprès de la Régie sa demande conjointe, ainsi que les pièces à son soutien dans le dossier décrit en rubrique.

En bref, les demandes du Distributeur et du Transporteur pourraient se résumer comme suit.

Le Distributeur

Le Distributeur présente des options tarifaires bonifiées qui permettront à ses clients et clientes de diminuer leur facture malgré la hausse des tarifs, grâce à de nombreux incitatifs pour réduire la consommation d'électricité.

Pour l'année tarifaire 2025-2026, le Distributeur propose des hausses des tarifs d'électricité de 3,0 % pour les clients aux tarifs domestiques, de 3,9 % pour les clients aux tarifs généraux et de 3,3 % pour les clients industriels de grande puissance.

Le Distributeur propose également une offre bonifiée en matière d'efficacité énergétique et de gestion de la demande de puissance. Il expose également ses stratégies en matière de fiabilité, de planification du réseau ainsi que de traitement des demandes clients.

¹ Aucune copie papier ne sera transmise.

Le Transporteur

Le Transporteur demande à la Régie de fixer les tarifs et conditions des services de transport d'électricité pour l'année tarifaire 2023 de manière identique à ceux de l'année 2022.

Le Transporteur demande également à la Régie de modifier les tarifs et conditions des services de transport d'électricité pour les années tarifaires 2024 et 2025 et d'approuver des revenus requis de l'ordre de 3 481,8 M\$ pour 2024 et de 3 546,2 M\$ pour 2025.

Le tarif annuel de transport demandé représente une hausse de 9,2 % pour 2024 par rapport au tarif de l'année 2022. Le tarif annuel de transport demandé pour 2025 représente quant à lui une hausse de 1,0 % par rapport à l'année 2024.

Une demande conjointe

Nous vous soulignons que cette demande conjointe est, notamment, le fruit du travail combiné des équipes des affaires réglementaires et des affaires juridiques d'Hydro-Québec.

Pour la suite du dossier, nous invitons la Régie et les procureurs des intéressés à communiquer avec nous par l'entremise des procureurs indiqués dans notre demande. En cas de communication pour des questions spécifiquement liées au transport d'une part ou à la distribution d'électricité d'autre part, veuillez communiquer avec :

- Transport d'électricité : Me Yves Fréchette ;
- Distribution d'électricité : Me Joelle Cardinal, Me Marie-Michelle Côté et Me Simon Turmel.

Veuillez noter que la version non caviardée de la pièce suivante est déposée *sous pli confidentiel* et que l'affirmation solennelle au soutien de la demande de confidentialité sera déposée prochainement.

- Suivi de l'actif réglementaire lié à la suspension de TransCanada Energy, pièce HQD-4, Document 1, Annexe E.

Également, l'affirmation solennelle au soutien de la pièce HQT-2, Document 1, annexe D sera déposée ultérieurement.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Jean-Olivier Tremblay

Jean-Olivier Tremblay, avocat
Directeur – Affaires juridiques
Activités réglementées, litiges et conformité